



Procès verbal du conseil d'école du jeudi 16 octobre 2025 à 18h00

<u>Education Nationale</u>	<u>D.D.E.N</u>	<u>Représentants des parents d'élèves</u>	<u>Représentants Mairie</u>
<u>Présents</u> : Enseignants de l'école : Mmes Acs, , Vouteau, Amiot, M Redjdal et M Delrieu <u>Excusés</u> : Mmes Ducasse (Inspectrice de l'Education Nationale) et Teixera Da Costa M Moyon	Présent :	Virginie Perinet Salwa Bakir Kim Grosjean Marie-Astrid Beaurain de Beaulieu Cynthia Pillebout	<u>Présent</u> :

1. ORGANISATION INTERNE DU CONSEIL D'ECOLE

1.1 Présentation des membres du conseil d'école

1.2 Désignation du secrétaire de séance :

2. ORGANISATION GENERALE ET VIE DE L'ECOLE

2.1 Les élections des représentants de parents d'élèves

Bilan des élections. Elles se sont bien déroulées. Nous avons eu cette année 108 votants pour 224 inscrits. Le taux de participation est de 48.21% (2023 : 52%), ce taux est inférieur à celui de l'an dernier. Lors du dépouillement, le nombre de bulletins nuls était de 20.

Les candidats de la FCPE et de la PEEP se sont présentés cette année. 6 sièges ont été attribués aux candidats : 3 pour la FCPE et 3 pour la PEEP.

Les noms des élus pour l'année 2024-2025 sont indiqués sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

2.2 Le règlement intérieur 2024-2025

Après quelques modifications, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil. Aucun article n'a été ajouté cette année. Il sera transmis et signé par les familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. Nous renouvelerons la mise en place du coupon d'émargement joint dans le cahier de liaison permettant ainsi que le document soit conservé par les familles.

3. VIE DE L'ECOLE

3.1 Bilan de la rentrée

Effectifs : l'école compte actuellement : 157 élèves répartis en 6 classes : PS-MS6 Sybille Magnan (27 élèves), PS5 Elsa Acs et Raquel Pinheiro (28 élèves), MS4 Mohand Redjdal (27 élèves), MS-GS3 Anne Bougourd (25 élèves), MS-GS2 Hervé Delrieu (25 élèves) et GS1 Célia Teixeira Da Costa/Anne-Sophie (27 élèves). Cette année il y a donc 4 classes à double niveau et 2 à niveau simple.

Rentrée : celle-ci s'est bien déroulée. Les élèves de petites sections sont accompagnés par leur parents jusqu'aux portes manteaux.

L'équipe enseignante constate relativement peu de pleurs et moins d'accidents que l'année précédente. Il faut continuer à encourager les élèves à l'autonomie à la maison.

Récréations : les horaires des récréations sont les suivants :

9h40-10h05 : classes de Mme Acs/Pinheiro et M. Delrieu - 10h10-10h35 : classes de Mme Teixeira Da Costa Et M. Redjdal - 10h40 – 11h05 : classes de Mmes Magnan et Bougourd.

Deux services de récréation l'après-midi : 15h00 – 15h30 : classes de PS-MS4 et MS-GS3 15h35-16h05 : pour les classes de PS6, PS-MS5, GS1 et MS-GS2.

Les classes de PS sont dans la petite cour intérieur. Les Ps réintégreront la cour avant vers mars/avril.

Sieste : la capacité du dortoir est d'environ 70 couchages. Chaque enfant dispose d'un lit personnel avec un drap housse changé chaque semaine (le mardi lors du passage vers le centre de loisirs) et d'une couverture. Le temps de sieste se situe entre 13h00 et 14h45. Avec partage du dortoir avec Allende celui-ci est complet. Il y a également une prolongation du dortoir Allende dans la salle du centre de loisirs qui donne sur le parking Durantin.

3.2. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Ce réseau intervient auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides apportées par les enseignants à leurs élèves dans les classes.

Ils aident les enseignants à analyser les situations, à identifier et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Il existe :

- Les aides spécialisées à dominante pédagogique : ces aides concernent les élèves qui rencontrent des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.
- Les aides spécialisées à dominante rééducative : ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- Le suivi psychologique : à partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant et en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des solutions adaptées.

Ce réseau est un véritable soutien pour les familles et les enseignants. Elles interviennent sur la demande de l'enseignant.

Nous avons une nouvelle psychologue scolaire cette année. Son nom est Alexia Lemoine.

3.3. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ces activités concernent les enfants présentant des besoins particuliers, dans le cadre d'une prévention (problème de repérage spatial, graphisme...) ou bien lorsqu'une activité de classe inscrite dans le projet d'école nécessite d'être menée en petit groupe d'élèves. Ces activités sont prises en charge par les enseignants de l'école et ont lieu trois fois par semaine le lundi, jeudi et vendredi sur le temps du midi 11h45 -12h15. Durant ces moments privilégiés d'apprentissage en petit groupe, l'équipe cible le langage et la numération. Les aides plus spécifiques relèvent du RASED. Toutefois un élève aidé par le RASED peut bénéficier des APC, les deux suivis étant complémentaires.

3.4. Le projet d'école 2021-2024

Le projet d'école qui s'insère dans le projet académique est développé autour de trois axes principaux :

1. Des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

- Objectif 1 – s'épanouir dans les apprentissages
- Objectif 2 – stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement
- Objectif 3 – accompagner le parcours de l'élève

2. Des collectifs apprenant et engagés

- Objectif 4 – s'évaluer pour éclairer et orienter l'action
- Objectif 5 – stimuler l'intelligence collective, accroître et valoriser les compétences
- Objectif 6 – oser ensemble

3. Apprendre, s'épanouir, se transformer

- Objectif 7 - accélérer les succès des territoires
- Objectif 8 - le bonheur des lieux pour bien vivre
- Objectif 9 - utiliser les lieux et les tiers-lieux apprenants

Notre école a choisi de travailler en priorité autour des sujets suivants :

- ✓ Apprendre à gérer la frustration de perdre : par le jeu. Pour comprendre également qu'on ne peut pas tout avoir, tout le temps et tout de suite
- ✓ Projet de lecteur : pour favoriser la curiosité et l'envie d'apprendre à lire (et à écrire)
- ✓ Cahier de réussites : pour une harmonisation au sein de l'école de cet outil au profit des élèves
- ✓ Site de l'école : padlet à jour. Lien disponible sur le site de l'école
- ✓ Régénérer le lien avec le périscolaire : pour une meilleure liaison entre le scolaire et le périscolaire
- ✓ Favoriser le climat dans la cour : pour apporter de nouvelles propositions de jeux calmes pour les enfants dans la cour de récréation

3.5. Relation enseignant-famille

- La réunion d'informations aux parents pour toutes les classes s'est bien déroulée. Avec une participation des parents équivalente à l'année dernière.
- Le cahier de liaison est l'un des liens entre les familles et l'enseignant. Il est nécessaire de le signer à chaque lecture (cette signature permet aux enseignants de s'assurer de la lecture des informations diffusées) et de le rapporter rapidement en classe (pensez à le sortir du sac pour le rendre à l'enseignant). Il est rappelé aux familles de bien renseigner les documents des personnes autorisées à venir chercher leur enfant. Pour toute demande de rendez-vous ou d'information, vous devez utiliser ce cahier. Certaines classes ont également mis en place des ENT ou padlet. Les familles sont invitées à se renseigner auprès des enseignants de leurs enfants.
- Les parents des MS de la classe de Madame Magnan sont autorisés à accompagner leurs enfants pour des raisons de sécurité (beaucoup de monde dans le couloir ce qui peut être impressionnant pour les enfants).
- A l'école, lors de l'accueil des élèves de MS et de GS, ne pas hésiter à transmettre les informations organisationnelles pour les enseignants via les Atsems qui se trouvent à l'entrée. Elles les transmettront à l'enseignant concerné. Pour les discussions d'ordre pédagogique ou les questionnements sur le fonctionnement de la classe, nous conseillons aux familles de prendre directement attaché auprès des enseignants.
- Il est rappelé aux familles d'avoir une attitude courtoise auprès des Atsems de l'école. Elles font partie intégrante de l'équipe éducative.
- Deux rencontres individuelles sont prévues avec les enseignants(e)s afin de faire un point sur les acquis mais également sur le comportement scolaire de leur enfant
 - La première rencontre aura lieu en fin janvier/début février.
 - La seconde se déroulera fin juin pour toutes les classes. Nous vous communiquerons les dates ultérieurement
 - Il est à noter que ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger sur ce que fait chaque élève et surtout parler d'éventuelles difficultés
- Enfin, on rappelle que depuis la rentrée 2015, à l'école maternelle, il n'existe plus de livret scolaire individuel mais des cahiers de réussites. A la fin de la GS, une synthèse des acquis de l'élève sera remise aux familles.

3.7. Coopérative

A l'heure actuelle, le compte de la coopérative scolaire présente un solde créiteur de 6780€ euros. La coopérative de classes sera distribuée au retour des vacances de la Toussaint. L'appel aux dons a été envoyé et nous espérons une belle collaboration. Un second appel aux dons sera fait plus tard dans l'année.

3.8. Sorties, projets, événements

1. Les sorties et spectacles réalisés et à venir :

- Sortie fin d'année : Elle sera individuelle, par classe et reste encore à définir par chaque enseignant.

2. Les projets :

- Les classes de GS débutent l'activité Roller le 4 novembre pour la classe de Mme Bougourd (les lundis), le 7 pour la classe de Mme Teixeira Da Costa et d'Anne-Sophie (les jeudis) et le 8 pour la classe de M. Delrieu (les vendredis).
- Le projet rugby devrait être renouvelé. Une réunion de préparation reste à prévoir avec les intervenants du ROC-HC et les enseignants de GS. Nous attendons le feu vert de l'Inspection.

- La classe de MS/GS2 de M. Delrieu se rendra au cinéma de Sartrouville dans le cadre du dispositif « Ecole et Cinéma ». Trois séances sont prévues : la première aura lieu le 5 novembre, la seconde le 30 janvier et la dernière le 27 mars.
- Potager : mise en place d'un potager au sein de l'école en binôme avec le périscolaire
- L'école a demandé un financement à la mairie afin de pouvoir acquérir 6 Ipads et une licence dans le cadre du suivi éducatif des élèves. En effet, cet outil pédagogique, qui a fait l'objet d'un travail approfondi par la circonscription, permettrait de remplacer les carnets de réussite papier par une version numérique, bien plus interactive et adaptée aux besoins actuels. Pour mener à bien ce projet, nous avons besoin de six Ipads (un par classe de l'école), qui sont, à ce jour, les seuls appareils compatibles avec l'application Book Creator. Ce logiciel, indispensable pour la création des carnets de réussite, est disponible pour 3,99€ la licence. L'utilisation quotidienne de ces iPads permettrait aux enseignants de gagner en efficacité et en temps, tout en favorisant l'autonomie de nos élèves. Cela offrirait également aux parents un support de suivi des réussites de leurs enfants bien plus qualitatif, facilitant ainsi une communication fluide et claire entre l'école et les familles. L'équipe est à ce jour en attente d'un retour de la part de la mairie.
- Apiculteur : la visite d'un apiculteur est prévue sur l'école lundi 4 novembre. Il viendra parler de son métier, de l'utilité des abeilles et nous proposera une dégustation de miel.
- Fresque : l'école souhaiterait pouvoir repeindre les fresques de l'école avec la participation active des enfants et toujours en lien avec le périscolaire.
- Conservatoire : l'école a demandé s'il était possible de bénéficier d'interventions et est en attente des modalités

3. Les événements de l'école :

- Le photographe passera à l'école le vendredi 18 octobre pour les photos de classe, les portraits individuels et les fratries.
- La fête de Noël : la date et l'animation de Noël est encore à définir. Chaque classe bénéficiera d'un budget afin d'offrir un cadeau pour la classe.
- La fête de la galette : date encore en discussion
- Un carnaval pour les enfants sera organisé le 7 avril. Des coiffes et des plastrons seront fabriqués à l'école en fonction des projets de classe. Pas de déguisement venant de la maison. Nous essayons de mettre en lien l'école avec un groupe de percussions afin de rendre ce carnaval plus festif.
- Une exposition des travaux d'élèves aura lieu en juin (sur une semaine). Date à confirmer ainsi que les modalités
- Les enseignants ainsi que les fédérations des parents d'élèves sont en discussion pour changer la kermesse en repas partagé festif et convivial. Une kermesse pour les enfants aura lieu en parallèle sur temps scolaire.

3.9. PAI / PMI / Médecine scolaire

- Si un enfant est sujet à une allergie, une intolérance alimentaire ou une maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place et signé par le médecin scolaire afin de pouvoir administrer les médicaments prescrits au sein de l'école.
- Pour les allergies alimentaires, les parents devront fournir un panier repas à leur enfant.
- Afin de mettre en place ce PAI, les parents doivent contacter le Centre Médico-Scolaire de Sartrouville (tél. : 01.39.13.62.91 et mail : cms.sartrouville@ac-versailles.fr).
- Le PAI est à renouveler chaque année scolaire.

En ce qui concerne **les PAI asthme**, il y a un petit changement par rapport à l'année dernière : les parents n'ont en effet plus besoin d'envoyer le PAI à la médecine scolaire pour validation. Le PAI devra être rédigé par le médecin traitant de l'enfant. Une trousse contenant le nécessaire, le protocole signé par le médecin ainsi que la posologie des médicaments seront fournis à l'école.

3.10. Périscolaire

En cas de questions, vous pouvez joindre la nouvelle directrice du périscolaire par téléphone : 01 30 86 33 92 ou 06 79 04 87 05.

3.11 Divers

- **Les changes** : Afin de pouvoir permettre aux enfants de sortir en récréation le plus souvent possible, même en cas de pluie très fine ou de bruine, l'équipe enseignante demande aux parents de penser à **habiller les enfants de façon adaptée**, en fonction de la météo du jour : vêtements de pluie imperméables, chaussures étanches...
- De plus, les familles qui le souhaitent peuvent faire don à l'école de vêtements dont ils n'ont plus l'utilité. Ces vêtements permettront de faire face aux petits accidents.
- **Moyen de communication** : nous demandons aux familles de privilégier les communications par le cahier de liaison, par voie orale aux Atsems et enseignants ainsi que par mail. Pour les appels téléphoniques, veuillez privilégier le mardi, jour de décharge.
- **La ponctualité** : nous constatons encore de nombreux retards. Il nous semble important de rappeler que l'école ferme ses portes à 8h30. Passé ce délai, étant dans nos classes avec nos élèves, nous ne pouvons plus venir ouvrir les portes de l'école.

4. MOYENS

4.1. Locaux

Merci aux ATSEM pour leur travail et leur efficacité concernant le nettoyage et la réinstallation des classes après l'utilisation de ces dernières par le Centre de loisirs durant l'été.

Les membres du Conseil d'école demandent où en sont :

- le bac de douche dans les classes de PS : le bac de douche est toujours inutilisable car, il n'y toujours pas d'eau chaude dans les classes du bas et le dortoir. Monsieur Cadiot annonce qu'une visite devrait avoir lieu le 16 octobre.
- Suite au inondation, nous demandons à ce que les bouches d'égouts soient nettoyées plus fréquemment et que des barrières anti-inondation soient installées.
- Nettoyage plus régulier de la cour (feuilles) afin d'éviter notamment que les bouches d'égouts ne se bouchent.
- Téléphone : la ligne téléphonique est rétablie. L'école communiquera les numéros (fixe principal et tisanerie) aux parents.

4.2. Commandes

L'équipe enseignante remercie les services de la municipalité pour la question des commandes. Cette année, il y a eu, en effet, bien plus de choix et les commandes se sont déroulées sans encombre.

4.3. Sécurité

L'exercice alerte incendie trimestriel a eu lieu le lundi 23 septembre. Tout s'est bien déroulé avec un temps d'évacuation très honorable (2 mins 18).

Le second exercice incendie sont encore à définir.

Un PPMS a eu lieu le jeudi 3 octobre 2023. Un second devrait avoir lieu durant l'année.

Actuellement nous avons trois zones de confinement. Une troisième zone de confinement a été définie en cas des inondations des classes du bas et se situerait au niveau du réfectoire et des salles adjacentes. Elle permettrait de mettre en sécurité les classes de PS et PS/MS au besoin.

Portes de l'école et verrous : L'ensemble de l'équipe pédagogique souligne à nouveau la nécessité d'étudier des solutions pour améliorer la sécurité des portes de l'école.

Etant en plan vigipirate, il est également rappelé l'obligation de tenir fermer l'ensemble des portes de l'école.

Nous demandons également un changement de place de l'interrupteur de la porte car certains enfants arrivent à y accéder et ouvrir la porte.

La porte du réfectoire qui est abimée sera-t-elle réparée rapidement ?

Réponse : Cela devrait avoir lieu pendant les vacances de la Toussaint

4.4. Travaux de maintenance

Depuis le début de l'année, la plupart des interventions demandées ont été satisfaites. Nous remercions les services municipaux pour leur réactivité et leur efficacité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h. Le prochain Conseil d'école se tiendra le jeudi 13 mars 2025.

Le compte-rendu du Conseil d'école restera affiché dans le panneau extérieur de l'école, disponible sur le site internet de l'école (<http://www.mat-piaget-houilles.ac-versailles.fr/>) ou bien transmis aux familles sur demande écrite.

La secrétaire

La présidente